

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation No.
Caravane *)	H O M E - C A R	5 8 2 (Rally)	CH 9399 04

Constructeur	HOMÉ-CAR BENEUX N.V., B-3630 Maasmechelen
Identification	sur la plaquette du constructeur "582" devant le No. du châssis " 58"
Plaquette constructeur	à droite, à l'avant, latéralement sur le timon
Numéro du châssis	à droite, à l'avant, en haut sur le timon
Importateur principal	CARAVAN WAIBEL AG., 3322 Schönbühl
Véhicule homologué	5 883 103

Châssis			
Nombre d'essieu	1 (essieu tandem)	Nombre de roues	4
Frein de service	mécanique, par inertie, à expansion interne, sur toutes les roues;		
Frein d'arrêt	avec blocage mécanique et automatique de recul, avec sécurité de rupture mécanique, à expansion interne, sur toutes les roues, levier avec secteur		
Suspension	barres de torsion		
Direction	-		

Carrosserie	roulotte d'habitation		
Dimensions	Intérieur	extérieur	
Longueur		7060	
Largeur		2230	
Hauteur		2500	
Porte à faux	av	av	4125
	ar	ar	2935
Empattement		650	
Voies	av	ar	1920
Distance anneau axe	av	ar	4125
Distance pivot		axe ar	-
Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	60	1020	1080 (**)
Charge utile			-
Poids total			
Poids garantis	75	1300	1300
Pneus	6.00 - 12 ou	135 R 13	
Ply/bar	4 / 1,9	- / 2,2	
Charge pour Vmax	2 x 825	2 x 690	
	100	100	
Vitesse maximale selon constructeur		80	
Vitesse maximale selon tenue route		80	

Moteur de travail		
Marque	_____	Type _____
Bruit	_____	à/min _____
Silencieux	_____	
Mesure des gaz	_____	
Déparasitage	_____	
Equipement	R-SI (E) + 1 feu AR de brouillard B (E)	
Feux rouges	R-SI (E)	
Feux stop	2a (E)	
Clignoteurs	av	I (E)
	lat.	I (E)
Catadioptres	ar	III (E)
	lat.	A (E)
Feux de gabarit	av	-
	lat.	R (E)
ar vers l'av	ar	A (E)
	lat.	-
Eclairage plaque	2/ séparé, au centre	
Caie	2/ 200x100x90 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule Caravane
 Marque et type H O M E - C A R 5 8 2
 FH-No CH 9399 04
 Carrosserie roulotte d'habitation

Poids à vide

selon le bulletin de pesage

Charge utile

-

Poids total

selon le véhicule tracteurRemarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule tracteur avec entraînement sur toutes les roues obligatoire; peut être immatriculé comme remorque spéciale selon l'article 8f, alinéa 2 de l'OCR.
- ***) Poids avec l'aménagement intérieur suivant:
 1 dortoir avec lit transversal double, 1 groupe de sièges circulaire à l'avant, 1 table, 1 bloc-cuisine, 1 frigo, 1 chauffage, 1 armoire, 1 cabinet de toilette, 2 cloisons extensibles, divers réduits (sans bouteilles de gaz et avec le réservoir à eau vide).

Inscription dans le permis de circulation: (pour forains selon art. 81/2 OCR)
 125 - autorisation spéciale obligatoire.